

REGLEMENT FONCTIONNEL



FORMATION OPÉRATIONNELLE SPÉCIALISÉE (FOS)

RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'INCENDIE (RCCI)

OCTOBRE 2014

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS RCCI	Mise à jour : Octobre 2014
		Page 2 sur 8

PREAMBULE

Le présent document a pour objet de déterminer les moyens mis à disposition de la FOS RCCI ainsi que les règles d'utilisation de ces moyens. Sa finalité est de permettre l'activation de la FOS RCCI conformément à l'ordre départemental d'opération (ODO) correspondant.

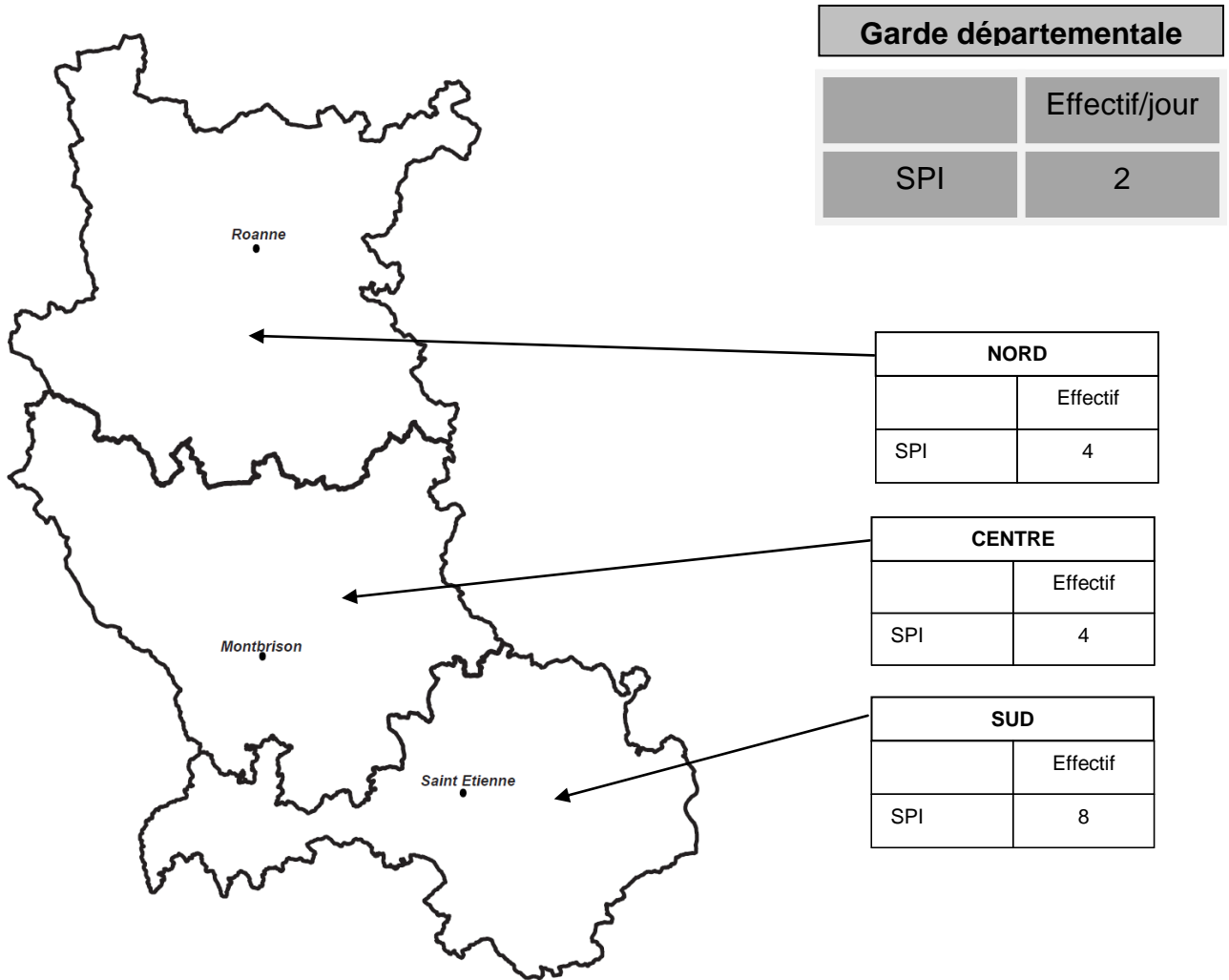
Il est conforme à la circulaire du 23 mars 2011 relative à la réalisation des missions de la RCCI par les SDIS.

Le présent règlement fonctionnel décrit :

- | | |
|---|-------------------|
| <p>I - Les moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les effectifs - l'organigramme - la formation | <p>page 3 à 5</p> |
| <p>II - Les moyens matériels</p> | <p>page 6 à 7</p> |
| <p>III - Les moyens financiers</p> | <p>page 8</p> |
| <p>IV – Conclusion</p> | <p>page 8</p> |

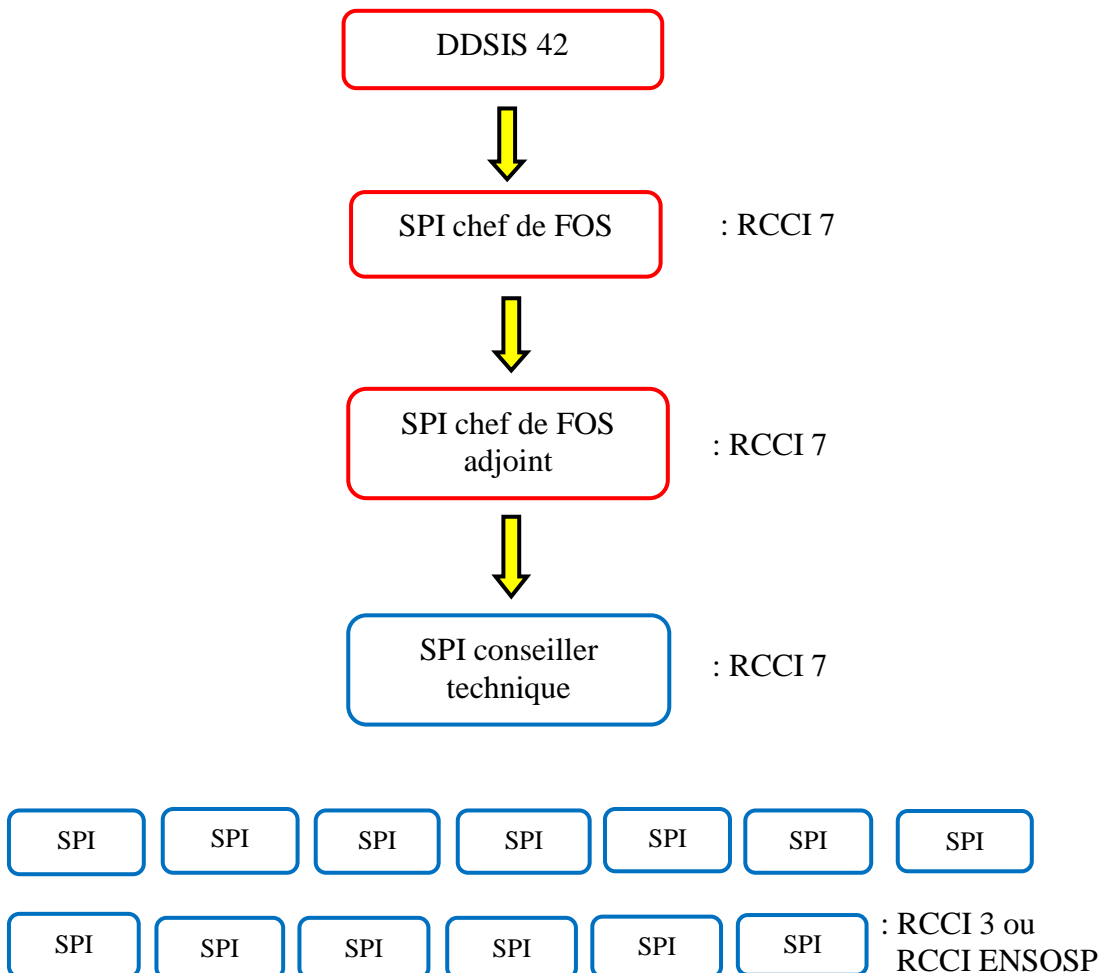
I – LES MOYENS HUMAINS

I-1 LES EFFECTIFS



L'ensemble de ces personnels effectue une permanence d'astreinte opérationnelle (2 SPI) qui ne fait pas l'objet d'un décompte horaire, ni d'une rémunération.

I-2 L'ORGANIGRAMME



Le chef de la FOS RCCI a pour mission d'organiser et d'orienter la FOS. Il s'appuie sur :

- un adjoint chargé de la mise en œuvre des formations initiales de la spécialité et des FMPA,
- un conseiller technique (CT) chargé de suivre et d'améliorer le matériel RCCI et d'assurer une veille technique et règlementaire de la RCCI,
- un SPI chargé du matériel du secteur nord,
- un SPI chargé du matériel du secteur sud.

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS RCCI	Mise à jour : Octobre 2014
		Page 5 sur 8

I-3 LA FORMATION

Les formations comprennent les formations initiales de spécialité puis les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA).

Les formations initiales de spécialité :

- RCCI ENSOSP : 5 jours soit 40 heures → SPI officier
- RCCI 3 DOMONT : 10 jours soit 80 heures → SPI sous-officier
- RCCI 6 DOMONT : 2 jours soit 16 heures → chef de FOS, adjoint chef de FOS, conseiller technique
- RCCI 7 DOMONT : 2 jours soit 16 heures → chef de FOS, adjoint chef de FOS, conseiller technique

Les formations de maintien et de perfectionnement des acquis :

RCCI tous niveaux : 16 heures, soit 4 demi-journées par an.
(4H00 de FMPA terrain + 4H00 de restitution de l'investigation en salle, 2 fois par an).

Pour les SPPNO, la FMPA se déroulera lors des manœuvres de la garde quotidienne du CIS dans lequel ils sont affectés.

II – LES MOYENS MATERIELS

Les véhicules:

Il n'y a pas de véhicules dédiés. Les SPI utiliseront les VL de service, les VLTU du CDIS ou de leur CIS d'affectation.

Le matériel d'investigation, équipement collectif de base :

SECTEUR SUD :

1 lot RCCI comprenant (liste non exhaustive) :

1 échelle télescopique
1 caisse à outils garnie de petit outillage (pinces, tournevis, pinces isolantes..)
1 détecteur d'accélération SIRCHIE
1 jeu de chevalet photos de A à Z
1 jeu de chevalet photos de 1 à 20
1 lot de 25 drapeaux rouges
1 appareil photo
1 caméra endoscopique
1 pince longue
1 miroir

SECTEUR NORD :

1 lot RCCI comprenant (liste non exhaustive) :

1 échelle télescopique
1 caisse à outils garnie de petit outillage (pinces, tournevis, pinces isolantes..)
1 détecteur d'accélération SIRCHIE
1 jeu de chevalet photos de A à Z
1 jeu de chevalet photos de 1 à 20
1 lot de 25 drapeaux rouges
1 appareil photo
1 pince longue
1 miroir

Cette liste peut être complétée par la mise à disposition d'une caméra thermique si nécessaire.

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS RCCI	Mise à jour Octobre 2014
		Page 7 sur 8

Les tenues, équipement individuel de base:

Désignation	Quantité
Chasuble rouge « sapeur- pompier investigateur »	1
Casque F2 noir signalisation jaune fluo, marquage « sapeur- pompier investigateur »	1
Lampe frontale PETZL	1
Lunette sur casque F2	1

Les insignes de grade et du corps sont systématiquement portés.

- Chasuble rouge marquage :



Marquage dos et côté cœur en bande rétro réfléchissante.

Casque F2 Noir signalisation jaune fluo « SP INVESTIGATEUR »

III – LES MOYENS FINANCIERS

Le budget, dédié à l'achat de matériel de la FOS RCCI, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, est intégré dans celui de l'ensemble des FOS et géré par le chef du bureau des opérations.

Les opérations budgétaires dédiées au contrôle ou à la maintenance du matériel de la FOS RCCI, ainsi que l'achat et le renouvellement des tenues sont gérées par le chef du bureau du matériel.

IV – CONCLUSION

Les éléments techniques conduisant à la rédaction de ce règlement fonctionnel sont issus des avis et décisions suivantes :

Le cadre général des FOS	Avis du Comité Technique	26 avril 2012
	Avis du CCDSPV	28 juin 2012
	Bureau du CASDIS	Validation du règlement fonctionnel

Toute difficulté de mise en œuvre de ce règlement fonctionnel doit être signalée au chef de la FOS RCCI ainsi qu'au chef du bureau des opérations.

Le Directeur départemental des services
d'incendie et de secours de la Loire

Colonel René DIES

Destinataires	Action à mener
DDA	Pour information
Chefs de Cie	Pour suivi et classement
Chefs de CIS	Pour information des personnels et classement
Garde départementale	Pour mise en œuvre
CODIS	Pour mise en œuvre
SPI	Pour information